

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE		Poste n° :1366
Corps :	Maître de conférences	
Section 1 :	74 ^{ème} – Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	
Section 2 :	16 ^{ème} – Psychologie et ergonomie	
Section 3 :		
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Psychologie sociale, Education, Activités Physiques, Sportives et Artistiques	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Social psychology, social cognition, identity, discrimination, and behaviour change	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Psychological sciences, behavioural sciences, psychology	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature,</u> <u>5 mots-clés maximum)</u>	Psychologie sociale ; Insertion sociale ; enfant/adolescent/jeune adulte ; Identité ; Vulnérabilité	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR STAPS Paris Nanterre
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	https://ufr.staps.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	Il sera attendu que le candidat ou la candidate vienne soutenir la nouvelle mention : Sport, Politique Éducative et Société (niveau licence et master), notamment le parcours « intervention et médiation socio-éducative par les APSA ». Des enseignements de psychologie sont à couvrir selon une perspective fondamentale dans le domaine de la psychologie sociale, de la psychologie du développement et de la psychologie de l'éducation afin d'éclairer les étudiants du parcours aux enjeux de l'intervention et de la médiation socio-éducative par les APSA ainsi qu'aux problématiques sociales et éducatives des jeunes en rupture scolaire, sociale et familial.

	Au-delà de ces enseignements de parcours, des enseignements pourront également être menés dans les autres mentions de licence et de master de l'UFR STAPS : - <u>4 mentions de licence</u> : Activité Physique Adaptée – Sport, politique éducative et société - Management du Sport - Entraînement Sportif. - <u>3 parcours de masters</u> : Activité Physique Adaptée : Réhabilitation, Inclusion et Bien-Être - Psychologie, Neurosciences, Physiologie : Mouvement et Performance - Intervention et médiation socio-éducative par les APSA. Ces enseignements seront conçus avec une visée académique au service des contextes appliqués et des champs professionnels propres à l'UFR STAPS de l'Université Paris-Nanterre. L'ensemble des maquettes de l'UFR est disponible sur le site du laboratoire : https://www.parisnanterre.fr/unites-de-recherche/laboratoire-sur-les-interactions-cognition-action-emotion-licae. Des responsabilités collectives et pédagogiques sont à pourvoir, dès lors, il est attendu que le candidat montre son intérêt et ses motivations pour l'exercice de ces dernières.
Département d'enseignement :	UFR STAPS Paris Nanterre
Equipe pédagogique :	Équipe de psychologie de l'UFR STAPS –Université Paris-Nanterre, sous la direction du professeur Thibaut Brouillet : thibaut.brouillet@parisnanterre.fr
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	M. le professeur Vincent Dru, Directeur, dru@parisnanterre.fr Julie Demeslay, Directrice adjointe, j.demeslay@parisnanterre.fr Secrétariat Tél : 01 40 97 49 99
URL du département :	https://ufr.staps.parisnanterre.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	Laboratoire LICAE (Laboratoire des Interactions Cognition, Action, Émotion), unité de recherche universitaire
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	

Profil détaillé :	Le chercheur ou la chercheuse sera intégré au sein du laboratoire LICAE (Laboratoire des Interactions Cognition, Action, Émotion), qui se compose de 3 programmes de recherche. Si les programmes CAP et EMA sont particulièrement actifs, le programme VISA doit être renforcé et le candidat ou la candidate devra présenter un projet d'insertion en recherche au sein de ce programme. VISA étudie l'impact des valeurs et des construits motivationnels de plus ou moins haut niveau sur les comportements, les cognitions et les affects en contexte social. Les recherches attendues s'inscriront dans la psychologie sociale et la cognition sociale et porteront sur des questions relatives aux valeurs, au soi, à l'identité, à la stéréotypisation, aux processus attitudeux ou aux processus liés aux changements d'attitude et/ou de valeurs. Le projet présenté pourra être à l'intersection du programme VISA et de l'un des deux autres programmes du laboratoire. Il serait, en l'occurrence, apprécié que la candidate ou le candidat montre qu'il ou elle est capable de penser ses propres recherches à l'aune des approches incorporées et/ou situées de la cognition. Par ailleurs, des recherches dans le domaine de l'éducation physique et sportive, de l'activité physique adaptée ou de l'entraînement sportif peuvent être attendues dès lors qu'elles éclairent les perspectives de recherche fondamentale du LICAE. Enfin, la majorité des publications du candidat ou de la candidate devra apparaître prioritairement dans des supports de reconnaissance internationale.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Mr le professeur Thibaut Brouillet thibaut.brouillet@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://licae.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	Le LICAÉ est un laboratoire inséré au sein de l'UFR STAPS, développant des recherches sur les interactions entre cognition, action et émotion, et intégrant des Enseignants-Chercheurs issus des STAPS, de la psychologie et des neurosciences. Le LICAÉ investit et met au centre de ses préoccupations la notion d'action dans ses interactions avec les composantes émotionnelles et cognitives des conduites. Un enjeu fédérateur de l'Unité est d'étudier les conditions limites de ces interactions, en examinant plus particulièrement les mécanismes et processus qui prévalent à ces interactions. Ces conditions limites, sollicitant des champs conceptuels variés, visent à analyser ces interactions en considérant que les actions, les émotions et les cognitions peuvent être investiguées à différents niveaux d'intégration, ainsi que leurs interactions. Le LICAÉ se concentre plus particulièrement sur l'étude des cognitions relatives au mouvement et à l'action, à travers 3 programmes de recherche (voir le site du laboratoire). Le LICAÉ s'inscrit également dans la fédération de recherche « Éducation, Psychologie et Neurosciences » de l'université Paris-Nanterre. Cette fédération a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice et de potentialiser les travaux des unités de recherche des UFR SPSE et STAPS de l'Université Paris Nanterre

	(Site de la fédération : https://epnr.parisnanterre.fr/)
--	--

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	Salle d'analyse du mouvement, oculométrie, Box d'expérimentation à l'UFR STAPS Plateformes expérimentales sur le site de l'Université de Nanterre Salle d'analyse du mouvement, oculométrie, Box d'expérimentation à l'UFR STAPS Plateformes expérimentales sur le site de l'Université de Nanterre
Moyens humains :	5 professeurs des universités et 7 maîtres de conférences 14 doctorants dont 3 contractuels Un pôle d'appui à la recherche : https://recherche.parisnanterre.fr/service-de-la-valorisation-et-appui-a-la-recherche
Moyens financiers :	La dotation récurrente de l'université pour le laboratoire s'élève à 13 066 € par an.
Autres moyens :	Fédération de recherche : https://epnr.parisnanterre.fr/

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.